



Un plan d'actions « jussie » pour les marais estuariens du Nord Loire

LE PROJET

- **Mots clés** : Plantes envahissantes, estuaire, marais, cours d'eau.
- **Localisation** : Région Pays de la Loire – Département Loire-Atlantique – 9 communes concernées.
- **Maître d'ouvrage** : GIP Loire estuaire.
- **Partenaires** : Agrocampus de Rennes, DREAL des pays de la Loire, syndicats de marais, collectivités
- **Contact** : gip@loire-estuaire.org – tél. : 02 51 72 93 65.
- **Financeurs** : AELB, FEDER Région.
- **Superficie-linéaire sur laquelle (lequel) a porté l'action** : 100 km de cours d'eau, 6 500 hectares de marais et 500 km de douves.
- **Période de réalisation de l'action** : 2010 à 2012.
- **Milieux** : Marais estuariens, cours d'eau.
- **Montant total pour l'action** : 47 000 €.



► Une mosaïque d'habitats estuariens colonisés par des végétaux exotiques envahissants

Les marais estuariens du Nord Loire représentent plus de 6 500 hectares de zones humides situées entre le complexe portuaire Saint-Nazaire-Donges à l'ouest et l'agglomération nantaise à l'est. Ils sont soumis à l'influence de l'estuaire et de la quinzaine de ruisseaux descendants du Sillon de Bretagne. Ce territoire a été aménagé à des fins agricoles depuis le XVIII^e siècle notamment pour l'élevage bovin. Un important réseau de canaux et de douves, contrôlé par des vannages, facilite la gestion de l'eau pour l'exploitation des prairies.

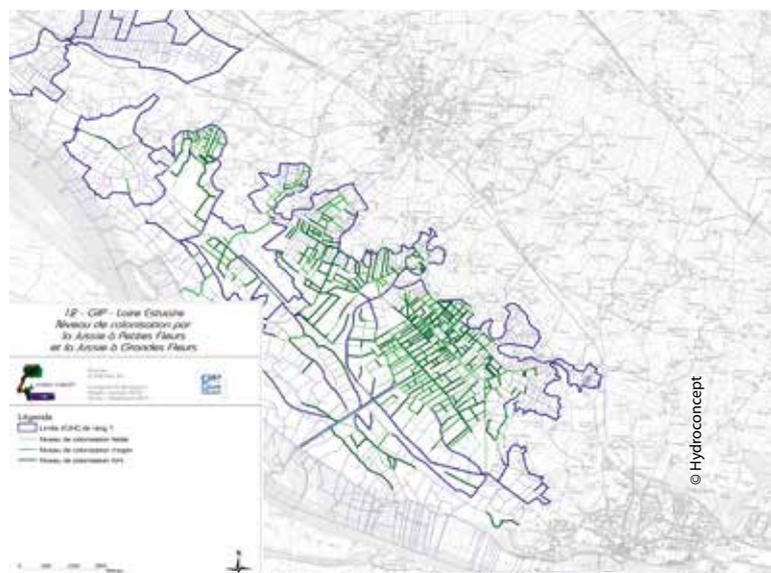
Plusieurs facteurs (humidité, topographie, submersion par le fleuve) génèrent différents gradients d'humidité et de salinité à l'origine d'une mosaïque d'habitats favorables à de nombreuses espèces floristiques et faunistiques comme les oiseaux en périodes de migration. Le site « Estuaire de la Loire » a ainsi été intégré au réseau Natura 2000.

Une étude préalable à un contrat territorial milieux aquatiques a été initiée en 2008 sur ce bassin versant (voir page 98), à l'initiative du GIP Loire estuaire, en concertation avec l'ensemble des collectivités concernées ainsi que les huit présidents de syndicats de marais. Les premières prospections de terrain, bien qu'incomplètes, ont montré une très forte colonisation des canaux par plusieurs espèces invasives (jussies, élodées...). Mais tous les acteurs n'étaient pas convaincus des nuisances liées à ces espèces tant du point de vue biologique que des usages.

► Organiser la lutte

La lutte contre les espèces végétales envahissantes est apparue comme une priorité d'intervention du contrat, ce qui nécessitait préalablement de :

- sensibiliser et convaincre les acteurs du bassin versant ;
- inventorier et cartographier les espèces présentes ;
- définir un programme d'interventions adapté aux différents secteurs de marais ;
- améliorer la connaissance sur la biologie des espèces présentes et suivre l'efficacité de chantiers tests.



Les différents niveaux de colonisation des marais estuariens par les deux espèces de jussies (vue partielle).

Opérations mises en œuvre

Dès avril 2010, une première demi-journée d'information a été organisée par la chambre d'agriculture et le GIP Loire estuaire à destination des élus et services techniques des collectivités, des membres des syndicats de marais. Les échanges avec un botaniste spécialisé d'Agrocampus, les gestionnaires de la Brière et du lac de Grand Lieu, ont conforté les participants sur la nécessité d'agir.

Une étude a démarré à l'été 2010 pour localiser précisément les foyers d'espèces invasives, tout en caractérisant leurs types et taux de colonisation. L'ensemble des 100 km de cours d'eau a ainsi été prospecté ainsi que la grande majorité des douves soit plus de 500 km, les syndicats de marais ayant été sollicités pour pré-localiser sur des cartes les foyers de jussies.

En parallèle, le GIP Loire estuaire a demandé le soutien d'Agrocampus pour suivre de premiers chantiers de griffage ou curage dans des secteurs très colonisés par la jussie, initiés ponctuellement par un syndicat de marais en 2010. Des récoltes de biomasses ont permis d'évaluer à la fois l'ampleur des travaux et leur efficacité. Il s'agissait aussi de mieux connaître la stratégie de développement des espèces selon les conditions du milieu et les pratiques des exploitants du marais.

Sur la base de ces différents éléments et de la bibliographie, un programme d'interventions a été proposé pour les cinq ans du contrat (2011-2016), décliné par secteur de marais, qui précise, selon les espèces et le volume à traiter, la technique d'intervention proposée (arrachage manuel ou mécanique...), la gestion des déchets après intervention et l'estimation du coût de l'intervention.

Résultats

Cinq espèces aquatiques envahissantes ont été recensées sur 90 km de douves : deux espèces de jussies (*Ludwigia grandiflora* et *L. peploides*), deux espèces d'élodées (*Elodea canadensis* et *E. nuttallii*) et l'azolla fausse-fougère. Certains marais sont indemnes alors que d'autres sont colonisés à plus de 25 % voire 50 %. En bord de Loire, la présence d'eau salée limite la colonisation. En revanche, aucune espèce n'a été signalée sur les cours d'eau.

Cet inventaire constitue le premier état de référence à l'échelle de ce bassin versant et permettra de suivre l'évolution des plantes exotiques envahissantes et l'efficacité des travaux.

Un investissement au long court

Estimée à 200 000 € pour cinq ans, la lutte contre les espèces invasives représentera environ 10 % des dépenses du contrat et portera en priorité sur la jussie. Cet effort financier a été pris en charge par les EPCI et communes pour le compte des syndicats de marais, qui resteront impliqués dans cette lutte en tant que « sentinelle » sur le terrain. En effet, leur rôle est très important pour faciliter le repérage des herbiers, notamment des nouveaux foyers d'infestation et l'observation de leur évolution. À l'échelle du bassin versant, l'ensemble du programme est coordonné par la technicienne du contrat. Pour l'aider dans ses démarches, le GIP Loire estuaire poursuit son partenariat avec Agrocampus notamment concernant la connaissance des espèces. Ces échanges réguliers et pérennes entre gestionnaires, collectivités, agriculteurs et universitaires permettent d'ajuster les moyens de lutte contre les plantes comme certaines pratiques agricoles pour conforter un plan de gestion efficace dans le temps.



Première colonisation printanière des douves du marais du Syl.



Envassement estival des douves du marais du Syl par les jussies.



Mise en place de suivis par Agrocampus.